

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 juillet 2009
(convocation du 29 juin 2009)

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 13 h 20
M. DAVID Alain à M. LABISTE Bernard à partir de 13 h 40
M. BOBET Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 14 h 50
Mme BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic à partir 14 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 14 h 30
M. FAVROUL J.Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 40
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 30
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 13 h 20
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à Mme BOST Christine jusqu'à 14 h 50 puis à M. FELTESSE à compter de 14 h 50
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER J. Louis à partir de 13 h 10
M. BAUDRY Claude à M. TRIJOULET Thierry
M. BONNEFOY Christine à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 00
M. BRUGERE Nicolas à Mme SAINTE ORICE à partir de 13 h 10
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. PARCELIER Muriel
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 13 h 40 puis à Mme FAORO Michèle à compter de 14 h 50
M. DAVID Yohan à M. DUPOUY Alain jusqu'à 11 h 35

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. GUILLEMOTEAU Patrick à partir de 13 h 35
M. DOUGADOS Daniel à Mme BALLOT Chantal à partir de 14 h 50
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. DUCASSOU Dominique à Mme PIAZZA Arielle à partir de 13 h 40
M. DUPOUY Alain à M. CAZABONNE Didier à partir de 13 h 00
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard de 10 h à 12 h 00
M. JOUBERT Jacques à M. QUERON Robert à partir de 13 h 00
M. JUNCA Bernard à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 14 h 50
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck à partir de 13 h 20
M. PALAU Jean-Charles à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 15
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas à partir de 13 h 45
M. QUANCARD Denis à M. DUART Patrick à partir de 14 h 50
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 25
M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 13 h 20
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda à partir de 12 h 10
M. SENE Malik à M. EGRON Jean-François à partir de 12 h 40

EXCUSE :

M. DELAUX Stéphan

LA SEANCE EST OUVERTE

Coproduction d'émissions sur TV7 relatives aux compétences de la Communauté urbaine de Bordeaux - Proposition de convention - Décision - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux souhaiterait coproduire une série d'émissions qui seraient diffusées sur la chaîne locale TV7. Ces émissions prendraient la forme, d'une part, d'une série de 24 chroniques bimensuelles, multi diffusées en télévision et sur Internet, de contenu informatif, notamment consacrées aux dossiers mis à concertation par la CUB. D'autre part, serait diffusée une série de programmes événementiels liés à toute autre action ou initiative majeure de son ressort. Le titre provisoire de ces émissions pourrait être « Planète Cub ».

Le propos consiste à offrir au téléspectateur un rendez-vous d'information lui permettant de cerner les initiatives, les actions et les réalisations effectuées dans le cadre des prérogatives de l'institution « Communauté Urbaine de Bordeaux », mais aussi de le faire réfléchir sur son propre comportement au quotidien.

Les émissions porteraient sur les transports, les déchets, l'environnement, l'aménagement industriel et urbain... et la mise en valeur de toute initiative locale ou communautaire en faveur des habitants de la CUB.

Les thèmes pourront être abordés en fonction de l'actualité des dossiers gérés par la Communauté urbaine, à travers des sujets aussi divers que la collecte sélective des déchets, la signalisation urbaine, les pistes cyclables, la concertation sur le Plan Local d'Urbanisme... Le synopsis joint au projet de convention annexé à la présente délibération décrit plus précisément les caractéristiques attendues des émissions.

En tout état de cause, il s'agit pour notre établissement d'une opportunité de communication intéressante, TV7 étant aujourd'hui bien installée dans le paysage audiovisuel local, puisque plus de 80 % des habitants de l'agglomération bordelaise déclarent connaître ce média et 56 % le regarder chaque semaine, ce qui donne une audience très appréciable de 270 000 téléspectateurs en moyenne / semaine (source : enquête Médiamétrie sur un échantillon de 1001 personnes). Par ailleurs, ce type d'émissions a déjà fait l'objet d'une coproduction dans le cadre de « Planète Cub ». Cette expérience, concluante, conduit la Cub à renouveler ce partenariat.

Il est à noter que ce partenariat relève de l'article 3-4 du code des marchés qui exclut du champ d'application du code les « contrats qui ont pour objet l'achat, le développement, la production ou la coproduction de programmes avec des organismes de radio et de télévision ». Cette exclusion concerne aussi bien les organismes de radiodiffusion sonore que visuelle, donc les supports télévisuels.

Le coût de production global de la totalité des émissions, pour une durée de un an, s'élève à 224 000 euros hors taxes. De son côté, TV7 participe à hauteur de 56 000 euros HT par an pour la partie coûts de diffusion (douze diffusions du même magazine sur 15 jours). La participation de la Cub, pour la part coproduction, est fixée à la somme de 168 000 euros H.T Ce coût comprend la production, l'habillage d'antenne, les génériques et bandes annonces, les tournages, montages, production et post-production, et les frais annexes.

Le projet de convention ci-annexé décrit en détail les modalités de diffusion, les modalités financières des deux parties, ainsi que les droits et obligations de chacune d'elles.

Les crédits afférents à cette opération pourraient être prélevés tant sur le budget principal 2009 et 2010 de la Communication, que sur le budget annexe déchets ménagers et le budget annexe transports de la même Direction, en fonction des thèmes traités dans les émissions.

Articles 6226, 6228 et 6238 des fonctions 0230 – 8222 – 8330 – et 900 Chapitre 011 - CRB P100

Il vous est donc proposé, Mesdames et Messieurs :

- de bien vouloir décider de la participation de notre établissement à ce projet dans les conditions présentées ci-dessus, et pour un montant de 168 000 euros hors taxes, soit 200 928 euros TTC répartis sur le dernier quadrimestre de l'année 2009 et sur l'année 2010,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 10 juillet 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 JUILLET 2009

PUBLIÉ LE : 28 JUILLET 2009

M. ALAIN CAZABONNE

